

Hélène Bleuzen – Domaine Hélène Bleuzen (Ventoux), Leila Lare et Benoit Périssé – Fontaine des Grives (Bergerac) Laura Balsan et Julien Fabregat – Mas Origine (Languedoc),

**LAURÉATS DE LA 7^{ème} ÉDITION DU
CONCOURS VIGNERONS ET TERROIRS D'AVENIR**



Organisé par AdVini en partenariat avec l'Institut Agro Montpellier, l'Institut Agro Fondation et le Crédit Agricole, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir révèle les trois lauréats de la 7^{ème} édition.

Hélène Bleuzen, installée dans le Ventoux sur son domaine éponyme, remporte le Premier Prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir assorti d'une dotation de 50 000€. Le Deuxième Prix et la dotation de 20 000€ ont été attribués à Leila Lare et Benoit Périssé de la Fontaine des Grives à Bergerac. Le jury composé d'éminents professionnels de la filière vin a décerné le Troisième Prix aux Languedociens Laura Balsan et Julien Fabregat du Mas Origine.

Retour sur la 7^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir

Initié à l'automne 2022, la 7^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir organisé par AdVini en partenariat avec l'Institut Agro Montpellier, l'Institut Agro Fondation et le Crédit Agricole s'est clôturée mardi 21 mars.

Sept projets d'installation vigneronne ont été sélectionnés par les organisateurs du concours. Ils ont ensuite été accompagnés par sept groupes d'élèves ingénieurs en option viticulture - œnologie de l'Institut Agro Montpellier. Les étudiants en dernière année d'études ont occupé un véritable rôle de consultant et ont aidé les candidats à structurer leur projet tout au long du mois de février.

Candidats et étudiants ont ensuite été invités au Domaine du Mas Neuf (Vignobles Jeanjean), lundi 21 mars 2022, pour une journée de coaching intensif par neuf experts de la filière vin. Recrutés parmi les professeurs de l'Institut Agro Montpellier membres de l'Institut des Hautes Etudes de la Vigne et du Vin et les dirigeants d'AdVini, ces professionnels ont coaché les candidats sur des thématiques aussi variées que l'ampélographie, la viticulture, l'hydrologie mais aussi la gestion d'entreprise ou la stratégie commerciale.

Les six candidats préparés, à la suite de l'abandon d'un groupe pour raison impérieuse, ont soutenu leur projet mardi 21 mars devant un jury composé de neuf représentants des métiers de la filière viticole.

Un jury éminent représentatif de tous les métiers de la filière vin



Pour départager les six projets en lice, un jury représentatif de tous les métiers de la filière vin, rejoint par le lauréat du Premier Prix de la 6ème édition, s'est réuni mardi 21 mars 2022.

Il réunissait (de gauche à droite) :

- **Fabrice Pecqueur**, membre de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin
- **Hervé Hannin** – L'Institut Agro Montpellier
- **Jacques Fournier** – Crédit Agricole
- **Antoine Leccia** – Président Directeur Général AdVini
- **Laure Gasparotto** – Le Monde
- **David Michelis** – Domaine Reniteo, lauréat du Premier Prix de la 6ème édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir
- **Stéphane Derenoncourt** – Derenoncourt Consultants
- **Stéphane Dardenne** – Meilleur Sommelier de Belgique 2023

A l'issue de la journée de Grand Oral, le jury a distingué trois projets et leur a attribué les trois prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Les lauréats de la 7ème édition

Domaine Hélène Bleuzen (Vaucluse) - Premier Prix



Hélène Bleuzen du Domaine Hélène Bleuzen situé à Caseneuve (84) sur l'appellation Ventoux remporte le Premier Prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir assortie d'une dotation de 50 000€.

Née à Paris, dans un milieu qui avait peu de liens avec la viticulture ou l'agriculture, Hélène suit son intuition et choisit d'étudier l'œnologie. C'est une révélation et le début d'une histoire, qui une fois le DNO en poche (2014), la mènera de Bordeaux à Chablis, de l'Afrique du Sud à la Sainte-Victoire ou encore à Châteauneuf du Pape.

Elle pose finalement ses valises en 2018 au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, à Caseneuve sur l'appellation Ventoux. Depuis, Hélène avance étape par étape pour développer son domaine qui met à l'honneur traditions viticoles (grâce à 5 ha de vigne plantées en altitude) et agricoles (culture de blé, d'épeautre...). Avec pour philosophie le respect de l'environnement, Hélène revendique cet ancrage local et la solidarité territoriale inhérente. Elle élabore des vins révélateurs des terroirs de l'appellation Ventoux avec une vinification maîtrisée qui laisse une grande place aux levures indigènes.

Son utilisation de la dotation ?

Le Premier Prix va lui permettre de pérenniser son exploitation à travers deux projets :

- La plantation d'une parcelle en altitude de presque 1 ha avec du Piquepoul gris, un cépage oublié mais vigoureux et adapté aux enjeux du réchauffement climatique.
- La rénovation d'une bâtisse pour créer un espace de stockage et d'élevage pour ses vins.

Fontaine des Grives (Dordogne) - Deuxième Prix



Leila Lare et Benoit Périssé de la Fontaine des Grives et Château Richard, situé à Thénac (24) remportent le Deuxième Prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir et une dotation de 20 000€.

Installés dans le Périgord, Leila et Benoit sont à la tête d'un domaine de 11 ha répartis sur deux sites. Château Richard est le terrain de jeu de Leila depuis 2020 tandis que Benoit a entrepris de restructurer avec dynamisme et brio Fontaine des Grives depuis 2018. Portés par des valeurs écologiques et une conscience aigüe des enjeux d'aujourd'hui, les deux entités con-

duites en agriculture biologique sont de véritables laboratoires de bonnes pratiques d'agroécologie (arbres fruitiers, haies, sélection massale, éco pâturage...). Leila et Benoit élaborent des vins vivants, d'inspiration nature, proposent leur vision des vins de Bergerac avec liberté et audace, avec déjà un certain succès auprès de clients particuliers, cavistes et restaurateurs français mais aussi à l'international. Seule zone d'ombre de ce projet de vie ? Le chai dans lequel ils vinifient est particulièrement inadapté et ne reflète pas leur philosophie.

Leur utilisation de la dotation ?

Le Deuxième Prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir va permettre à Leila et Benoit de lancer la construction d'un nouveau chai. Doté d'une ossature en bois, isolé par la paille, ce nouveau chai de vinification sera un des rares en son genre en France. Il leur permettra par ailleurs de développer un caveau de vente et espace de dégustation en plein cœur du Périgord.

Mas Origine (Hérault) - Troisième Prix

Laura Balsan et Julien Fabrégat de Mas Origine, situé à Montpeyroux (34) remportent le Troisième Prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir et une dotation de 10 000€.

Mas Origine est né dans le joli village de Montpeyroux, en 2021, au cœur des appellations Terrasses du Larzac et Languedoc. C'est le projet de vie que Laura Balsan et Julien Fabregat ont osé imaginer : un cocon où installer leur famille, un lieu de vie ouvert à tous pour partager leur passion, un outil de travail pour forger des vins authentiques et gourmands.



Laura et Julien viennent de célébrer leur première victoire : la mise en bouteille de leur premier millésime ! **Leur utilisation de la dotation ?**

Le Troisième Prix du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir va permettre à Laura et Julien de continuer la mise en place d'une structure oenotouristique tournée vers la pédagogie et la transmission ainsi que la création de leur caveau de vente.

La 8^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir

Les équipes d'AdVini, du Crédit Agricole, de l'Institut Agro Montpellier et sa fondation travaillent d'ores et déjà à la 8^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir. L'ambition est d'amplifier cette initiative porteuse de sens et inscrite dans le renouvellement de la filière viticole.

Les appels à candidatures et règlement du concours de cette huitième édition seront communiqués à l'automne 2023, notamment sur le site web d'AdVini.

www.advini.com/nos-engagements/concours-vignerons-et-terroirs-d-avenir

A PROPOS

Le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir a pour ambition de favoriser l'installation de jeunes vignerons dans des terroirs français d'exception. AdVini, l'Institut Agro Montpellier, l'Institut Agro Fondation et le Crédit Agricole, souhaitent ainsi encourager le développement de l'activité viticole en soutenant des projets respectueux de l'environnement mettant en lumière des Hommes, un terroir et des traditions.

Ce concours a trois vocations :

- **Sociétale** : aider de jeunes entrepreneurs à s'installer durablement en tant que vignerons
- **Patrimoniale** : préserver l'activité viticole sur des terroirs parfois menacés, ayant un fort potentiel qualitatif et une histoire.
- **Pédagogique** : contribuer à la formation des élèves ingénieurs agronomes de l'Institut Agro Montpellier. Les étudiants travaillent en groupe avec les vignerons pour les accompagner dans leurs questionnements et la préparation du concours.

Ce concours est doté d'une enveloppe de 80 000 €, répartie en trois prix de 50 000 €, 20 000 € et 10 000 €. Il est organisé par AdVini, en partenariat avec le Crédit Agricole, sous l'égide de l'Institut Agro Montpellier et l'Institut Agro Fondation.

L'accès au concours est gratuit et réservé aux personnes âgées de moins de 40 ans révolus ayant un projet d'installation ou de développement de leur domaine avec une activité viticole exercée à titre principal.

